

Mail au proviseur du 22/04/2020 à 8h04 (copie au service juridique du rectorat)

Monsieur le Proviseur,

Je vous prie de trouver ci-joint un courrier transmis par la voie hiérarchique à destination de Mme la Rectrice.

Compte tenu des délais qui y sont mentionnés, je me permets d'en adresser copie directement au service juridique du Rectorat.

Dans le mémoire en défense contre mon référé-suspension, Madame la Rectrice a fait allusion à la maladie puis au décès de ma mère comme étant potentiellement à l'origine de mon accident de service ...

Je ne doute pas que vous soyez vous-même à l'origine de cette vile hypothèse, et je tenais à vous exprimer l'écœurement que tout cela m'inspire :

Vous ne pouvez ignorer que la présomption d'imputabilité au service, suite à un accident survenu dans le cadre et sur les lieux du service, ne peut être contesté que par une explication qui justifie à elle seule l'accident, sans aucun doute possible ... Et vous avez quand même osé invoquer la mémoire de ma mère comme bouclier, afin de minimiser votre propre responsabilité dans le tsunami mental qui m'a débordé le 08/10/2019.

La vérité est en marche, Monsieur le Proviseur, et je veillerai à ce que cette nouvelle offense ne soit pas oubliée ... : Vous avez su évoquer le décès de ma mère auprès de Mme la Rectrice, alors que vous n'avez même pas su m'adresser les condoléances d'usage ... Je reconnais bien là le « respect » dans lequel vous me tenez depuis trois ans.

J'ignore si votre mère est encore de ce monde, mais ... Si, c'est le cas, et qu'un jour, à l'occasion de son décès, il se trouvait quelqu'un pour vous porter un coup semblable, j'espère que ce jour-là, vous vous souviendrez de moi, et je ne doute pas que cela vous fera regretter votre choix car vous mesurerez dans votre chair, la douleur que vous m'avez occasionnée.

Vous comprendrez aisément que la situation me dispense de vous adresser mes salutations respectueuses

M.RODRIGUEZ